

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 3 AVRIL 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 9

Présents (9): M. ALBERELLI Bernard, Mme ARCAINA Katia (arrivée à 18h08), Mme BAVEUX Marianne, M. BRET Daniel, Mme CHOLAT Christine, M. GIRAUD Marc, M. Jean Jacques SIBILLE, Mme Françoise GROSS, Mme Frédérique MICAND

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de mairie : Mme Marion BURGARD

Absents : -

A été désigné comme secrétaire de séance : Marc Giraud

Madame le Maire propose au conseil municipal de rajouter un point à l'ordre du jour.

Il s'agit de l'achat du terrain de la station d'épuration du centre Bourg.

L'ensemble des membres présents accepte l'ajout d'un point à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation des comptes rendus du 20 février 2023
- 2) Approbation comptes administratifs 2022 – budget CCAS
- 3) Approbation comptes administratifs 2022 – budget Eau et Assainissement
- 4) Approbation comptes administratifs 2022 - budget Communal
- 5) Approbation compte de gestion 2022 - budget CCAS
- 6) Approbation compte de gestion 2022 - budget Eau et Assainissement
- 7) Approbation compte de gestion 2022 - budget Communal
- 8) Affectation de résultats - budget CCAS
- 9) Affectation de résultats - budget Eau et Assainissement
- 10) Affectation de résultats - budget Communal
- 11) Vote du BP 2023 – budget CCAS
- 12) Vote du BP 2023 - budget eau et assainissement
- 13) Vote du BP 2023 - budget Communal
- 14) Fongibilité des crédits – budget communal
- 15) Achat terrain – step

1- Approbation du Procès-Verbal du 20 février 2023

NOM	PRENOM	POUVOIR A	NBR VOTANT	POUR	CONTRE	ABST.
ALBERELLI	Bernard			1		
ARCAINA	Katia		ABS			
BAVEUX	Marianne			1		
BRET	Daniel			1		
CHOLAT	Christine			1		
GIRAUD	Marc			1		
GROSS	Françoise			1		
MICAND	Frédérique			1		
SIBILLE	J-Jacques			1		
TOTAL				8		



2- Approbation comptes administratifs 2022 – budget CCAS

Le Conseil municipal réuni, après avoir comparé les écritures avec le compte administratif M14 dressé par Madame Le Maire :

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

	Fonctionnement
Report Résultat 2021	3 988,84
Recettes 2022	0,00
Dépenses 2022	997,34
Résultat 2022	-997,34

Résultat à reporter 2023	2 991,50
---------------------------------	-----------------

Madame le Maire précise que le résultat 2022 négatif est strictement conjoncturel. Il est lié au fait que l'ensemble des recettes prévues au budget primitif n'ont pu être exécutées en 2022. Il convient de noter que le résultat à reporter reste largement excédentaire.

(Sortie de Madame le Maire avant le vote du compte administratif)

Approuve le compte administratif dressé, pour l'exercice 2022 :

NOM	PRENOM	POUVOIR A	NBR VOTANT	POUR	CONTRE	ABST.
ALBERELLI	Bernard			1		
ARCAINA	Katia			1		
BAVEUX	Marianne			1		
BRET	Daniel			1		
CHOLAT	Christine	Ne participe pas au vote		0		
GIRAUD	Marc			1		
GROSS	Françoise			1		
MICAND	Frédérique			1		
SIBILLE	J-Jacques			1		
TOTAL				8		

3- Approbation comptes administratifs 2022 – budget Eau et Assainissement

Le Conseil municipal réuni, après avoir comparé les écritures avec le compte administratif M49 dressé par Madame Le Maire :



COMPTE ADMINISTRATIF 2022

	Fonctionnement	Investissement
Report Résultat 2021	15 961,59	17 669,50
Recettes 2022	32 346,34	48 235,83
Dépenses 2022	66 802,73	24 807,27
Résultat 2022	- 34 456,39	23 428,56

Résultat à reporter 2023	-18 494,80	41 098,06
---------------------------------	-------------------	------------------

Madame le Maire précise que le résultat 2022 négatif en fonctionnement est strictement conjoncturel. Il est lié au fait que l'ensemble des recettes prévues au budget primitif n'ont pu être exécutées en 2022. La situation sera rétablie en 2023 avec l'exécution de toutes les recettes 2022/2023. Par ailleurs, la comptabilisation régularisée des amortissements permet de constater un accroissement significatif de la capacité à investir. (Sortie de Madame le Maire avant le vote du compte administratif)

Approuve le compte administratif dressé, pour l'exercice 2022

NOM	PRENOM	POUVOIR A	NBR VOTANT	POUR	CONTRE	ABST.
ALBERELLI	Bernard			1		
ARCAINA	Katia			1		
BAVEUX	Marianne			1		
BRET	Daniel			1		
CHOLAT	Christine	Ne participe pas au vote				
GIRAUD	Marc			1		
GROSS	Françoise			1		
MICAND	Frédérique			1		
SIBILLE	J-Jacques			1		
TOTAL				8		



4- Approbation comptes administratifs 2022 - budget Communal

Le Conseil municipal réuni, après avoir comparé les écritures avec le compte administratif M 14 dressé par Madame Le Maire :

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

	Fonctionnement	Investissement
Report Résultat 2021	168 035,74	163 643,02
Recettes 2022	224 207,81	37 236,57
Dépenses 2022	198 707,23	40 175,18
Résultat 2022	25 500,58	- 2 938,61

Résultat à reporter 2023	193 536,32	160 704,41
---------------------------------	-------------------	-------------------

Madame le Maire précise que le résultat 2022 négatif en investissement est strictement conjoncturel. Il est du au fait que plusieurs subventions attendues en 2022 seront versées aux comptes de la commune en 2023.

(Sortie de Madame le Maire avant le vote du compte administratif)

Approuve le compte administratif dressé, pour l'exercice 2022

NOM	PRENOM	POUVOIR A	NBR VOTANT	POUR	CONTRE	ABST.
ALBERELLI	Bernard			1		
ARCAINA	Katia			1		
BAVEUX	Marianne			1		
BRET	Daniel			1		
CHOLAT	Christine	Ne participe pas au vote				
GIRAUD	Marc			1		
GROSS	Françoise			1		
MICAND	Frédérique			1		
SIBILLE	J-Jacques			1		
TOTAL				8		



5- Approbation compte de gestion 2022 - budget CCAS

Le Conseil municipal réuni,

Après s'être fait présenter les comptes de gestion de la commune pour l'exercice 2022, dressés par la DGFIP:

39504 - CCAS ST MARTIN DE CLELLES

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)		6 988,84	6 988,84
Titres de recette émis (b)			
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)			
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)		6 988,84	6 988,84
Mandats émis (f)		997,34	997,34
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)		997,34	997,34
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit		997,34	997,34

NOM	PRENOM	POUVOIR A	NBR VOTANT	POUR	CONTRE	ABST.
ALBERELLI	Bernard			1		
ARCAINA	Katia			1		
BAVEUX	Marianne			1		
BRET	Daniel			1		
CHOLAT	Christine			1		
GIRAUD	Marc			1		
GROSS	Françoise			1		
MICAND	Frédérique			1		
SIBILLE	J-Jacques			1		
TOTAL				9		

6- Approbation compte de gestion 2022 - budget Eau et Assainissement

Le Conseil municipal réuni,

Après s'être fait présenter les comptes de gestion de la commune pour l'exercice 2022, dressés par la DGFIP:

39501 - EAU ST MARTIN DE CLELLES

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	70 940,00	82 961,14	153 901,14
Titres de recette émis (b)	48 235,83	32 346,34	80 582,17
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	48 235,83	32 346,34	80 582,17
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	70 940,00	82 961,14	153 901,14
Mandats émis (f)	24 807,27	66 802,73	91 610,00
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	24 807,27	66 802,73	91 610,00
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	23 428,56		
(h - d) Déficit		34 456,39	11 027,83

NOM	PRENOM	POUVOIR A	NBR VOTANT	POUR	CONTRE	ABST.
ALBERELLI	Bernard			1		
ARCAINA	Katia			1		
BAVEUX	Marianne			1		
BRET	Daniel			1		
CHOLAT	Christine			1		
GIRAUD	Marc			1		
GROSS	Françoise			1		
MICAND	Frédérique			1		
SIBILLE	J-Jacques			1		
TOTAL				9		

7- Approbation compte de gestion 2022 - budget Communal

Le Conseil municipal réuni,

Après s'être fait présenter les comptes de gestion de la commune pour l'exercice 2022, dressés par la DGFIP:

39500 - SAINT MARTIN DE CLELLES

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	291 073,02	403 878,74	694 951,76
Titres de recette émis (b)	37 236,57	224 207,81	261 444,38
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	37 236,57	224 207,81	261 444,38
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	291 073,02	403 878,74	694 951,76
Mandats émis (f)	40 175,18	198 707,23	238 882,41
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	40 175,18	198 707,23	238 882,41
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		25 500,58	22 561,97
(h - d) Déficit	2 938,61		

NOM	PRENOM	POUVOIR A	NBR VOTANT	POUR	CONTRE	ABST.
ALBERELLI	Bernard			1		
ARCAINA	Katia			1		
BAVEUX	Marianne			1		
BRET	Daniel			1		
CHOLAT	Christine			1		
GIRAUD	Marc			1		
GROSS	Françoise			1		
MICAND	Frédérique			1		
SIBILLE	J-Jacques			1		
TOTAL				9		

8- Affectation de résultats - budget CCAS

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Madame le Maire

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 - Budget CCAS

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants

	RESULTAT DE CLOTURE 2021	MONTANT AFFECTE A LA SECTION INVESTISSEMENT	RESULTAT EXERCICE 2022	RESTES A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION
INVESTISSEMENT	0,00		0,00	RAR DEPENSES	0,00	0,00
				0,00		
				RAR RECETTES		
	0,00					
ONCTIONNEMENT	3 988,84	0,00	-997,34			2 991,50

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat

(le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit))

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULE AU 31/12/2022	2 991,50
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0,00
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserve (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R002)	2 991,50
Total affecté au c/1068	0,00

Pour mémoire, éléments devant figurer au BP 2023

Résultat d'investissement reporté au BP 2023, ligne R001	0,00
Résultat de fonctionnement reporté au BP 2023, ligne R002	2 991,50
Restes à réaliser en dépenses	0,00
Restes à réaliser en recettes	0,00
Recette au c/1068	0,00

NOM	PRENOM	POUVOIR A	NBR VOTANT	POUR	CONTRE	ABST.
ALBERELLI	Bernard			1		
ARCAINA	Katia			1		
BAVEUX	Marianne			1		
BRET	Daniel			1		
CHOLAT	Christine			1		
GIRAUD	Marc			1		
GROSS	Françoise			1		
MICAND	Frédérique			1		
SIBILLE	J-Jacques			1		
TOTAL				9		

9- Affectation de résultats - budget Eau et Assainissement

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Madame le Maire
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 - EAU et ASSAINISSEMENT

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants

	RESULTAT DE CLOTURE 2021	MONTANT AFFECTE A LA SECTION INVESTISSEMENT	RESULTAT EXERCICE 2022	RESTES A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	17 669,50		23 428,56	RAR DEPENSES	0,00	41 098,06
				0,00		
				RAR RECETTES		
				0,00		
ONCTIONNEMENT	15 961,59	0,00	-34 456,39			-18 494,80

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat

(le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit))

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULE AU 31/12/2022	0,00
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0,00
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserve (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R002)	0,00
Total affecté au c/1068	0,00

Pour mémoire, éléments devant figurer au BP 2023

Résultat d'investissement reporté au BP 2023, ligne R001	41 098,06
Résultat de fonctionnement reporté au BP 2023, ligne R002	-18 494,80
Restes à réaliser en dépenses	0,00
Restes à réaliser en recettes	0,00
Recette au c/1068	0,00

NOM	PRENOM	POUVOIR A	NBR VOTANT	POUR	CONTRE	ABST.
ALBERELLI	Bernard			1		
ARCAINA	Katia			1		
BAVEUX	Marianne			1		
BRET	Daniel			1		
CHOLAT	Christine			1		
GIRAUD	Marc			1		
GROSS	Françoise			1		
MICAND	Frédérique			1		
SIBILLE	J-Jacques			1		
TOTAL				9		

10- Affectation de résultats - budget Communal

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Madame le Maire
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 - EAU et ASSAINISSEMENT
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants

	RESULTAT DE CLOTURE 2021	MONTANT AFFECTE A LA SECTION INVESTISSEMENT	RESULTAT EXERCICE 2022	RESTES A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	163 643,02		-2 938,61	RAR DEPENSES	0,00	160 704,41
				0,00		
				RAR RECETTES		
				0,00		
FONCTIONNEMENT	168 035,74	0,00	25 500,58			193 536,32

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat

(Le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit))

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULE AU 31/12/2022	193 536,32
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0,00
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserve (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R002)	193 536,32
Total affecté au c/1068	0,00

Pour mémoire, éléments devant figurer au BP 2023

Résultat d'investissement reporté au BP 2023, ligne R001	160 704,41
Résultat de fonctionnement reporté au BP 2023, ligne R002	193 536,32
Restes à réaliser en dépenses	0,00
Restes à réaliser en recettes	0,00
Recette au c/1068	0,00

NOM	PRENOM	POUVOIR A	NBR VOTANT	POUR	CONTRE	ABST.
ALBERELLI	Bernard			1		
ARCAINA	Katia			1		
BAVEUX	Marianne			1		
BRET	Daniel			1		
CHOLAT	Christine			1		
GIRAUD	Marc			1		
GROSS	Françoise			1		
MICAND	Frédérique			1		
SIBILLE	J-Jacques			1		
TOTAL				9		



11- Vote du BP 2023 – budget CCAS

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2023 du CCAS (M57) arrêté de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitre	Libellé chapitre	BUDGET 2022
Cha = 002	Résultat d'exploitation reporté	
Cha = 011	Charges à caractère général	2 000,00
Cha = 65	Autres charges de gestion courante	1 491,50
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		3 491,50

RECETTES

Chapitre	Libellé chapitre	BUDGET 2022
Cha = 002	Résultat d'exploitation reporté	2 991,50
Cha = 77	Produits exceptionnels	500,00
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		3 491,50

NOM	PRENOM	POUVOIR A	NBR VOTANT	POUR	CONTRE	ABST.
ALBERELLI	Bernard			1		
ARCAINA	Katia			1		
BAVEUX	Marianne			1		
BRET	Daniel			1		
CHOLAT	Christine			1		
GIRAUD	Marc			1		
GROSS	Françoise			1		
MICAND	Frédérique			1		
SIBILLE	J-Jacques			1		
TOTAL				9		

12- Vote du BP 2023 - budget eau et assainissement

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2023 - Eau et Assainissement (M49) arrêté de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitre	Libellé chapitre	BUDGET 2023
Cha = 002	Déficit d'exploitation reporté	18 494,80
Cha = 011	charges intérêt général	17 900,00
Cha = 012	Autre personnels extérieurs	5 609,00
Cha = 014	Reversement redevance agence de l'eau	3 890,00
Cha = 042	Dot. Amort. immobilisations corporelles et incorporelles	50 883,27
Cha = 65	Créances admises en non-valeur	600,00
Cha = 66	Intérêts réglés à l'échéance	610,00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		97 987,07

RECETTES

Chapitre	Libellé chapitre	BUDGET 2023
Cha = 002	Excédent d'exploitation reporté	
Cha = 042	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat	40 177,88
Cha = 70	Ventes d'eau aux abonnés	31 120,00
Cha = 74	Subventions et participations des collectivités territoriale	26 689,19
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		97 987,07

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chapitre	Libellé chapitre	BUDGET 2023
Cha = 001	Déficit d'investissement reporté	
Cha = 040	Opération d'ordre de transfert entre sections	40 177,88
Cha = 16	Emprunts et dettes assimilées	3 820,00
Cha = 20	Immobilisations incorporelles	9 000,00
Cha = 21	Immobilisations corporelles	38 983,45
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		91 981,33

RECETTES

Chapitre	Libellé chapitre	BUDGET 2023
Cha = 001	Excédent d'exploitation reporté	41 098,06
Cha = 021	Virement de la section d'exploitation	
Cha = 040	Dot. Amort. immobilisations corporelles et incorporelles	50 883,27
Cha = 041	Opérations patrimoniales	
Cha = 10	Dotations, fonds divers et réserves	
Cha = 13	Subventions d'investissement (reçues)	
Cha = 16	Emprunts en euro	
Cha = 21	Réseaux d'assainissement	
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		91 981,33

NOM	PRENOM	POUVOIR A	NBR VOTANT	POUR	CONTRE	ABST.
ALBERELLI	Bernard			1		
ARCAINA	Katia			1		
BAVEUX	Marianne			1		
BRET	Daniel			1		
CHOLAT	Christine			1		
GIRAUD	Marc			1		
GROSS	Françoise			1		
MICAND	Frédérique			1		
SIBILLE	J-Jacques			1		
TOTAL				9		



13- Vote du BP 2023 - budget Communal

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2023 de la commune (M57) arrêté de la façon suivante :

FUNCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitre	Libellé Article	BP 2023
Cha = 011	Charges à caractère général	93 985,50
Cha = 012	Charges de personnel et frais assimilés	84 950,00
Cha = 014	Atténuations de produits	26 032,00
Cha = 023	Dotations aux amortissements aux dépréciations et provisions	69 976,00
Cha = 042	Opération d'ordre : transfert entre sections	7 184,00
Cha = 65	Autres charges de gestion courante	115 785,19
Cha = 66	Charges financières	
Cha = 67	Charges exceptionnelles	
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		397 912,69

RECETTES

Chapitre	Libellé Article	BP 2023
Cha = 002	Résultat de fonctionnement reporté	193 536,32
Cha = 013	Atténuations de charges	5 609,00
Cha = 042	Opération d'ordre : transfert entre sections	
Cha = 70	Produits des services et ventes diverses	2 621,00
Cha = 73	Impôts et taxes	89 500,00
Cha = 74	Dotations et participations	74 810,50
Cha = 75	Autres produits de gestion courante	31 835,87
Cha = 77	Produits exceptionnels	
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		397 912,69

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chapitre	Libellé Article	BP 2023
Cha = 001	Solde d'exé section investissement reporté	
Cha = 040	Opération d'ordre : transfert entre sections	
Cha = 041	Opérations patrimoniales	
Cha = 10	Dotations, fonds divers et réserves	
Cha = 16	Emprunts et dettes assimilées	5 036,20
Cha = 20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	15 732,00
Cha = 204	Subventions d'équipement versées	2 400,00
Cha = 21	Immobilisations corporelles	263 508,89
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		286 677,09

RECETTES

Chapitre	Libellé Article	BP 2023
Cha = 001	Solde d'exé section investissement reporté	160 704,41
Cha = 021	Virement de la section de fonctionnement	69 976,00
Cha = 040	Opérations d'ordre de transfert entre section	7 184,00
Cha = 041	Opérations patrimoniales	
Cha = 10	Dotations, fonds divers et réserves	8 000,00
Cha = 13	Subventions d'investissement (reçues)	40 812,68
Cha = 16	Emprunts et dettes assimilées	
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		286 677,09

NOM	PRENOM	POUVOIR A	NBR VOTANT	POUR	CONTRE	ABST.
ALBERELLI	Bernard			1		
ARCAINA	Katia			1		
BAVEUX	Marianne			1		
BRET	Daniel			1		
CHOLAT	Christine			1		
GIRAUD	Marc			1		
GROSS	Françoise			1		
MICAND	Frédérique			1		
SIBILLE	J-Jacques			1		
TOTAL				9		

14- Fongibilité des crédits – budget communal

En raison du passage en nomenclature M57 au 1er janvier 2021, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables à cette mise en application.

C'est dans ce cadre que la commune de Saint Martin de Clelles est appelée à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permet notamment d'amender, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections.

Elle permet également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Ainsi, en dehors du cadre des autorisations de programme ou des autorisations d'engagement, aucune prévision ne doit apparaître dans le budget 2022 sur les chapitres des dépenses imprévues (chapitres 020 et 022).

Dans ce cas, le Maire est tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

Le Conseil Municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

NOM	PRENOM	POUVOIR A	NBR VOTANT	POUR	CONTRE	ABST.
ALBERELLI	Bernard			1		
ARCAINA	Katia			1		
BAVEUX	Marianne			1		
BRET	Daniel			1		
CHOLAT	Christine			1		
GIRAUD	Marc			1		
GROSS	Françoise			1		
MICAND	Frédérique			1		
SIBILLE	J-Jacques			1		
TOTAL				9		



15- Achat terrain - STEP

Dans le cadre de La construction de la nouvelle Station d'épuration du centre Bourg, Madame le Maire rappelle au Conseil, la nécessité pour la Commune, d'acquérir, de Madame Andrée Molières, la parcelle suivante :

- parcelle cadastrée section ZD n° 0070 (4070m2),
pour un montant total de 1 831,50 Euros, les frais d'acte notarié étant à la charge de la Commune.

Ceci exposé, le Conseil Municipal, après avoir délibéré

- CHARGE Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération,

– DONNE tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer tout document concernant cette acquisition,
- AUTORISE Madame le Maire à signer cet acte notarié en ce sens, et tout document afférent à ce dossier,

– les frais d'acte, qui sera reçu par l'Office Notarial de Maître Pierrette GAUTHIERCORMONS, Notaire à MONESTIER DE CLERMONT (38650), Chemin des Côtes, seront supportés en totalité par la Commune, et s'élève à la somme de 800 Euros, soit un montant total d'opération de 2631,5 Euros.

NOM	PRENOM	POUVOIR A	NBR VOTANT	POUR	CONTRE	ABST.
ALBERELLI	Bernard			1		
ARCAINA	Katia			1		
BAVEUX	Marianne			1		
BRET	Daniel			1		
CHOLAT	Christine			1		
GIRAUD	Marc			1		
GROSS	Françoise			1		
MICAND	Frédérique			1		
SIBILLE	J-Jacques			1		
TOTAL				9		



Commune de St Martin de Celles

Prochain Conseil Municipal le vendredi 5 mai 2023 à 17h30 –
L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal commencé à 17 h 30 se termine à

Procès-verbal approuvé le / /2023		
NOM	PRENOM	SIGNATURE
ALBERELLI	Bernard	
ARCAINA	Katia	
BAVEUX	Marianne	
BRET	Daniel	
CHOLAT	Christine	
GIRAUD	Marc	
GROSS	Françoise	
MICAND	Frédérique	
SIBILLE	Jean-Jacques	